

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 27 août 2014

L'an deux mille quatorze

Le trois septembre à dix-sept heures

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : Yves ZUMSTEIN (pouvoir à Monsieur le Maire)

EXCUSES : Denis DEJARDIN

ABSENTS : Rémi PAUVROS (à compter de la question n° 12)

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 7 : Création de commissions administratives paritaires communes à la Ville de Maubeuge et au CCAS

L'article 28 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, stipule que les collectivités qui ne sont pas affiliées à un

Centre de Gestion peuvent assurer elles-mêmes, le fonctionnement des commissions administratives paritaires.

Il peut également être décidé de créer, par délibérations concordantes, une commission administrative paritaire à l'égard de l'ensemble des fonctionnaires de la commune, et d'un ou plusieurs établissements publics qui lui sont rattachés, pour chaque catégorie de fonctionnaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- la création d'une commission administrative paritaire unique, pour chaque catégorie de fonctionnaires, compétente pour l'ensemble des agents de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** la création d'une commission administrative paritaire unique, pour chaque catégorie de fonctionnaires, compétente pour l'ensemble des agents de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY